



SYNDICAT MIXTE DE L'EAU

de la Région d'Issoire et des Communes
de la Banlieue Sud Clermontoise

Procès-verbal du Comité syndical – 13 octobre 2022

Le Comité syndical du Syndicat Mixte de l'Eau de la région d'Issoire, légalement convoqué le 05 octobre 2022 s'est tenu le 13 octobre 2022 en séance publique, sous la présidence de Raymond ASTIER.

PRÉSENTS AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVES : (117)

ALRIC Jean-Louis (2)	FRAISSE Pierre Luc (2)
AMBLARD Philippe (2)	GANNE Claudine (1)
ASTIER Raymond (2)	GAUMY Jean-Yves (2)
BARP Frédéric (2)	GOURBEYRE Bernard (1)
BARREIROS Nathalie (1)	GREGOIRE Nathalie (2)
BAYARD Éric (2)	GUILHOT Patrice (2)
BERNARD Jean-Paul (2)	GUITTARD Dominique (2)
BOILOT Dominique (2)	JACOB Claude (2)
BONNET Stéphane (1)	JOUMARD Martine (2)
BOUILLAND Frédéric (2)	LAGEIX Victor (2)
BOUYGES Jacqueline (2)	LHERMET Florence (2)
BRECHET Alain (2)	MARCHAT Patrick (2)
BRETTE Laurent (1)	MARCHAT Sébastien (2)
BRUN Claudine (2)	MARTIN Julien (2)
BRUN Bernard (2)	MOURET Laurent (2)
BRUNHES Julien (1)	MOURGUE Isabelle (1)
CHALLIER René (2)	NICOLLET Michel (2)
CHASSANG Jean-Pierre (2)	PELISSIER Didier (1)
CHATRAS Dominique (2)	PONTRUCHER Bruno (1)
CHAUNIER Sébastien (2)	RESTOUEIX Daniel (2)
CHAUVANET Christine (2)	RIGAL Jean-Pierre (2)
CHAZALON Josiane (1)	ROUX Frédéric (2)
CLERMONT Christian (1)	SARRE Jocelyne (1)
COUDERT Bernard (2)	SARRON Patricia (2)
CREGUT François (2)	SATURNIN Michelle (2)
DE FREITAS Pascal (2)	SAUVANT Jean-Pierre (2)
DENIZOT Jean-Pierre (2)	SERVAYRE Hélène (2)
DESVIGNES Jean (2)	TEZENAS Olivier (2)
DRUELLE Jean-Claude (2)	VEGA Richard (1)
DUCREUX Bernard (2)	VERLHAC Jean-Pierre (2)
DURAND Raymond (2)	VIALLEFONT Michel (2)
FARGEIX Jeannine (2)	VIRMONT Jacques (2)
FOUCAULT Marie-Françoise (2)	

ABSENTS REPRÉSENTÉS (SUPPLÉANTS): (26) : MEALLET Roger-Jean (MARTIN Jean-Noël) (2) , LAJOINIE Frédéric (BRUNHES Julien) (1), FARY Jean-François (PELISSIER Philippe) (2), MAISONNEUVE Alain (MINGON Mickaël) (1), HONORATO Rémy (SILVESTRI Jacques) (2), AUDIGIER Delphine (LAURENT Romain) (2), CORRE Jean-Marie (CROUZET Jean-Yves) (2), RAVEL Pierre (BERNARD Maurice) (2), COSTON David (PARISSE Annie) (2), ARCHIMBAUD Guy (RIBOT Arnaud) (2), LOUBINOUX Isabelle (BARTHOMEUF Serge) (2), DELAIRE Pascal (DOMAS Patrick) (2), YEPES Sébastien (COSTES Denis) (2), BARROT Jean-François (SADOURNY Jacqueline) (2)

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR : (3) : VIAL Christophe a donné pouvoir à ASTIER Raymond (1), TROQUET Bernadette a donné pouvoir à BOILOT Dominique (2)

SECRETAIRE DE SEANCE : BRUN Bernard

Le quorum étant atteint le Comité syndical a pu aborder son ordre du jour.
Ouverture de la séance à 09h30.

1. Approbation du compte rendu du comité syndical du 07 juillet 2022

➤ **Vote : Unanimité**

2. Présentation des rapports sur le prix et la qualité des services publics

Délibérations n° 026-2022 et n°029-2022

Conformément à la réglementation, le Syndicat réalise la saisie des données techniques et financières sur les performances des services de l'eau potable, sur le portail ministériel de l'Observatoire de l'Eau. Ces données sont rassemblées dans les RPQS, consultables au siège du syndicat.

Ces éléments sont issus pour la majeure partie des données du rapport annuel du délégataire.

En raison de l'extension du périmètre en novembre 2020 par l'intégration de la commune de Saint Amant Tallende et de cinq communes du SIVOM de l'Albaret, il est nécessaire de présenter et d'adopter trois rapports distincts sur le prix et la qualité des services de l'eau potable pour l'année 2021 :

- Un rapport pour le périmètre historique du SME ;
- Un rapport pour les cinq communes de l'Albaret (Busséol, la Roche-Noire, Mirefleurs, Saint Georges sur Allier, Saint-Maurice-es-Allier) ;
- Un rapport pour la commune de Saint Amant Tallende.

Et un rapport pour l'assainissement non collectif.

➤ **Vote : Unanimité**

3. Avenant au contrat de délégation de service public – eau potable

Délibération n°027/2022

Sur la majeure partie de son territoire, le SME a délégué la gestion du service public d'eau potable à la Lyonnaise des Eaux France (devenue SUEZ Eau France SAS à compter d'octobre 2016) par une convention de délégation de service public entrée en vigueur le 1^{er} mai 2016, pour une durée de douze (12) ans et arrivant à échéance le 30 avril 2028.

Les arrêtés préfectoraux du 20 octobre et du 17 novembre 2020 ont acté, à compter de la date desdits arrêtés, l'élargissement du SME à 6 communes membres de la Communauté de Communes « Mond'Arverne Communauté » :

- Cinq communes anciennement adhérentes au SIVOM de l'Albaret (Busséol, La Roche Noire, Mirefleurs, Saint-Georges-sur-Allier et Saint-Maurice-es-Allier),
- La commune de Saint-Amant-Tallende.

L'arrêté préfectoral du 31 décembre 2021 a acté, à compter du 1^{er} janvier 2022, l'extension du périmètre du Syndicat aux communes de Issoire, Saint-Germain-Lembron, Nonette-Orsonnette pour la partie Nonette, Grandeyrolles, Chassagne, Roche-Charles-la-Mayrand, Saint-Alyre-ès-Montagne et Dauzat-sur-Vodable, membres de la Communauté d'Agglomération « Agglo Pays d'Issoire ».

Considérant que les arrêtés préfectoraux susvisés ont intégré 14 nouvelles communes au périmètre du SME et au regard des échéances des contrats en vigueur sur ces périmètres, le SME souhaite modifier le périmètre d'exploitation de la convention initiale en conséquence comme suit :

- Intégration au périmètre de la convention à compter du 1^{er} janvier 2023 : Busséol, La Roche Noire, Mirefleurs, Saint-Georges-sur-Allier, Saint-Maurice-es-Allier, Saint-Germain-Lembron, Nonette-Orsonnette pour la partie Nonette, Chassagne, Dauzat-sur-Vodable, Roche-Charles-la-Mayrand, Saint-Alyre-ès-Montagne et Grandeyrolles ;
- Intégration au périmètre de la convention à compter du 1^{er} novembre 2023 : St-Amant-Tallende ;
- Intégration au périmètre de la convention à compter du 1^{er} janvier 2024 : Issoire.

L'incidence financière de l'avenant n°1 conduit à une augmentation de 10% du montant initial de la convention.

Conformément à l'article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales et eu égard à l'incidence financière du présent avenant, la Commission de délégation de service public a été saisie sur le projet d'avenant et a rendu un avis favorable en date du 29 septembre 2022.

Conformément aux articles L.3135-1 et R.3135-8 et R.3135-9 du Code de la commande publique (CCP), il y a lieu de modifier le contrat de délégation du service public d'eau potable.

➤ **Vote : Unanimité**

4. **Convention de servitude au profit d'ENEDIS, pour l'implantation d'un poste de transformation et ses accessoires – parcelles ZK 99 et ZX 28**
Délibération n°028-2022
➤ **Vote : Unanimité**
5. **Délibération portant rectification de la délibération n°018-2021 relative à l'assistance à maîtrise d'ouvrage – assainissement collectif zonage et diagnostic réseau adoptée le 24 juin 2021**
Délibération n°030-2022
➤ **Vote : Unanimité**
6. **Revalorisation de la valeur faciale des chèques déjeuner**
Délibération n°031-2022
➤ **Vote : Unanimité**
7. **Adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme**
Délibération n°032-2022
➤ **Vote : Unanimité**
8. **Décision modification n°2 – Budget eau**
Délibération n°033-2022
➤ **Vote : Unanimité**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h00.

Conformément à la réglementation en vigueur, ce procès-verbal sera arrêté et signé au prochain comité syndical.

Le Président,
Raymond ASTIER



Le secrétaire de séance,
Bernard BRUN



